

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
SARLAT

Commune de LIMEYRAT

L'an deux mil vingt six, le quatre septembre,

2026-48 : Décision du Maire de constitution d'un provision comptable

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2321-2 et R 2321-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant l'état de provisionnement des créances du 02 septembre 2026 transmis par le comptable de la collectivité ;

Le maire **DÉCIDE** qu'il convient de constituer une provision comptable dans les écritures de la collectivité ;

Motif de la provision : retard de règlement de plus de deux ans au 31 décembre de l'exercice ;

Nature du risque ou de l'obligation : provision pour créance douteuse ;

Justification de la probabilité et du montant estimé du risque : **80 %** ;

Montant de la provision à constituer : **983,28 €** ;

Ligne budgétaire concernée : **6817**.

L'évaluation de la provision respecte les principes de prudence et de sincérité des comptes publics.
Cette provision sera réévaluée ou reprise dans les écritures comptables au regard de l'évolution de la situation à chaque clôture d'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie, le 4 septembre 2026

Le Maire, Claude SAUTIER



Certifié exécutoire,

Reçu en préfecture le 04/09/2026

Publié le 04/09/2026